

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
15e séance
tenue le
mercredi 17 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.15
29 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/45/3, A/45/74, A/45/185-E/1990/48, A/45/256-E/1990/58, A/45/257-E/1990/61, A/45/277-E/1990/77 et Add.1, A/45/278 et Corr.1, A/45/292-E/1990/82, A/45/303, A/45/327, A/45/329, A/45/336-S/21385, A/45/338-E/1990/103, A/45/342-E/1990/102, A/45/381-E/1990/118, A/45/584, A/45/598; A/C.2/45/3, A/C.2/45/L.2 et L.3; E/1990/91, 94 et 96)

1. M. KOIKE (Japon) dit que la seconde session ordinaire de 1990 du Conseil économique et social s'est tenue dans un climat positif qui tient à l'amélioration des relations Est-Ouest et à l'intégration de l'Europe orientale et centrale à l'économie mondiale. Il se félicite de l'esprit nouveau et constructif montré par les délégations des pays développés comme des pays en développement, qui a permis de se mettre d'accord sur un grand nombre de questions importantes.

2. Il apprécie en particulier l'initiative qu'a prise le Président du Conseil d'organiser des échanges de vues officieux au sujet des incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance et le développement économique des pays en développement. La discussion a donné matière à réflexion, et il souhaite vivement qu'on encourage de pareils débats, auxquels devraient participer non seulement les délégations, mais aussi les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ainsi que d'autres personnalités.

3. Ce débat officieux sur des questions qui sont urgentes est la mesure la plus concrète que le Conseil ait prise pour donner une vitalité nouvelle à ses travaux. Le représentant du Japon espère que cette méthode, de même que la mise en route de programmes pluriannuels sur certains grands thèmes, aidera le Conseil à répondre plus rapidement et avec plus de flexibilité et d'efficacité aux besoins et aux défis nouveaux dans le domaine économique et social. Pourtant, s'il y a bien lieu d'appliquer activement toutes les mesures de revitalisation du Conseil et d'en suivre constamment les effets, c'est avec prudence et en réfléchissant longuement qu'il faut délibérer des rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le renforcement du rôle du Conseil doit être examiné dans le cadre d'une simplification et d'une efficacité accrue des travaux de la Deuxième Commission. Il faut non seulement restructurer l'organisation des travaux du Conseil mais également renforcer sa fonction, qui est définie par la Charte.

4. Les délibérations récentes du Conseil sur le rôle de l'entreprise dans le développement économique ont jeté un jour nouveau sur ce moyen essentiel d'augmenter le potentiel endogène des pays en développement. Il y a lieu d'espérer que la Deuxième Commission approfondira le débat sur ce thème à la suite du travail déjà accompli par le Conseil, de façon qu'une résolution puisse être adoptée par consensus dès la présente session.

(M. Koike, Japon)

5. S'agissant du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur la reprise de sa session extraordinaire (E/1990/91), le représentant du Japon espère que le code de conduite des sociétés transnationales reflétera bien le point de vue de beaucoup de pays en développement, à savoir que les sociétés transnationales constituent le moteur de leur développement.

6. M. SILALAH (Indonésie) donne son appui à la déclaration faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et il note que les changements politiques et économiques qui se multiplient de par le monde ont frayé la voie à une réorientation des relations internationales. Ainsi, la deuxième session ordinaire de 1990 du Conseil s'est déroulée dans un climat marqué par l'ouverture de perspectives nouvelles. La conclusion à tirer des faits présents est que la mondialisation de l'économie se poursuit et que l'Assemblée générale doit répondre avec efficacité à cette situation.

7. Pourtant, le rythme et l'étendue du changement sont tels que les conséquences des événements récents n'ont pas encore été pleinement analysées. De profondes incertitudes continuent à assombrir les perspectives de développement des pays en développement. L'énorme effort de relèvement entrepris en Europe de l'Est pourrait compromettre, sinon faire avorter, les initiatives et les engagements nouveaux pris au titre de la coopération internationale pour le développement, car d'importants flux financiers et commerciaux ayant leur origine dans les pays du Nord risquent de se détourner des pays en développement. Le représentant de l'Indonésie se félicite donc de la décision prise par le Conseil de convoquer à Genève en juillet 1991 une réunion spéciale de haut niveau pour débattre de l'incidence de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur l'économie mondiale. Mais pour être couronnée de succès, une telle réunion devra être préparée avec soin, et il espère que le rapport du Secrétaire général, demandé par le Conseil au paragraphe 2 de sa résolution 1990/68, contribuera à ce succès.

8. La formation de groupements économiques puissants réunissant plusieurs pays développés est peut-être de nature à apporter une forte impulsion à l'économie mondiale, à la condition toutefois que ces groupements s'ouvrent bien sur l'extérieur et n'élèvent pas de nouveaux obstacles au développement.

9. Les changements en cours dans la situation économique mondiale favorisent la revitalisation du Conseil. Certains progrès ont bien été faits dans l'application des résolutions et décisions du Conseil qui tendent à renforcer son propre rôle, et la délégation indonésienne se félicite de la décision qu'a prise le Comité de la planification du développement de resserrer ses liens avec le Conseil, mais malgré son mandat et le large éventail de ses fonctions, le Conseil ne parvient toujours pas à avoir un impact majeur sur les politiques économiques et sociales dans le monde. A l'évidence donc, s'il était revitalisé, le Conseil aurait un rôle crucial à jouer en apportant l'impulsion voulue au processus lancé par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire et par la nouvelle stratégie internationale du développement. Pour que le Conseil puisse utilement contribuer à l'émergence du nouvel ordre mondial, il doit tenir des réunions à l'échelon ministériel et y aborder des questions précises, ce qui rehausserait son autorité et renforcerait son efficacité.

(M. Silalahi, Indonésie)

10. Le représentant de l'Indonésie s'est borné à examiner quelques questions, mais il ne faudrait pas en conclure qu'il ne s'intéresse pas aux autres thèmes regroupés sous le point de l'ordre du jour examiné.

11. M. MENDEZ (Philippines) approuve la déclaration faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 mais il fait remarquer que si la mutation qui s'est produite dans les relations Est-Ouest et les changements en cours en Union soviétique donnent bien lieu à un certain optimisme, celui-ci n'est pas entièrement partagé par les pays en développement, car le hiatus entre Nord et Sud persiste. De plus, c'est avant tout dans le domaine politique que des changements ont eu lieu récemment; leurs retombées socio-économiques restent à mesurer. La délégation philippine se joint donc à celles qui redoutent qu'une aide financière accrue aux pays d'Europe de l'Est ne soit possible qu'au détriment du monde en développement.

12. Le risque d'une marginalisation accrue des pays en développement dans les décisions internationales est l'un des dangers qui menacent actuellement la communauté internationale. C'est pour cette raison que M. Mendez espère une revitalisation du Conseil : celui-ci devrait être une instance où la communauté internationale, au plus haut niveau, se mettrait d'accord sur les mesures propres à réduire au minimum les risques de conflit dans le domaine économique et social. La réunion ministérielle du Conseil qui est prévue afin d'examiner les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest est une heureuse initiative qui va dans le sens des autres efforts entrepris pour revitaliser le Conseil. Les chefs de secrétariat des organismes pertinents des Nations Unies devraient aussi participer aux délibérations du Conseil.

13. Le représentant des Philippines reconnaît bien volontiers l'importance des entreprises dans le développement économique d'un pays et se félicite donc du rapport du Secrétaire général sur le rôle des entrepreneurs nationaux dans le développement économique (A/45/292-E/1990/82). Certes, la nature des politiques suivies par le gouvernement d'un pays influe sur l'activité des entrepreneurs, mais le climat économique international joue aussi un rôle important. La conversion de l'épargne intérieure en investissements est bien de nature à stimuler l'esprit d'entreprise, mais dans beaucoup de pays en développement c'est la pauvreté qui empêche la formation d'épargne, et cet état de choses est tout autant lié aux conditions extérieures de l'activité économique qu'aux politiques nationales.

14. Il se félicite des réalisations de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et marque son appui aux efforts faits par le Conseil et par ses organes subsidiaires dans le domaine de l'action préventive et de la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Il soutient de même la proposition de mettre en oeuvre une approche globale par pays pour évaluer l'incidence socio-économique de la maladie, une telle évaluation étant de nature à permettre aux dirigeants d'un pays de prévoir les répercussions potentielles de l'épidémie sur ses efforts de développement.

15. M. SERSALE di CERISANO (Argentine) dit que comme beaucoup de pays dont l'origine remonte à la conquête de terres inhabitées et dont la population s'est constituée par l'immigration, l'Argentine a été marquée, dès ses premiers jours, par un vif esprit d'entreprise qui a donné naissance à une communauté d'entrepreneurs; celle-ci a joué un rôle important dans le développement économique du pays. Pourtant, la place relative du secteur privé a fluctué au gré de facteurs internes et externes. Sur le plan interne, l'Argentine n'a connu, au cours des 60 dernières années, que deux modifications de son régime constitutionnel, mais elles ont, naturellement, entraîné une discontinuité de la politique économique. C'est au cours des 15 dernières années, marquées par une mondialisation grandissante du marché financier international, que l'effet des facteurs externes est devenu le plus visible. Le marché financier international offre un rendement plus élevé que les activités productives nationales, qui sont pourtant la base de la création de richesses. L'effet de tous ces facteurs sur la formation du secteur privé national, en particulier dans les branches d'activités qui sont ouvertes sur l'économie internationale, aurait dû être étudié de façon plus détaillée dans la documentation dont la Commission est saisie.

16. L'Argentine procède à une réforme structurelle de son économie qui est conforme à l'esprit du document A/C.2/45/L.2 que le Conseil économique et social a soumis à l'examen de la Commission. Cette réforme s'appuie sur un large programme de privatisations ouvert au capital étranger, l'investissement étant animé par les forces du marché et par l'ouverture de l'économie. Une réforme de la fiscalité dans un sens favorable à la libre entreprise est également en cours. Mais ces efforts se heurtent, tout comme le développement de l'entreprise dans les pays d'Europe orientale, à l'influence exercée par des pays qui se prétendent guidés par les concepts d'économie de marché et d'ouverture économique, mais qui en fait protègent les secteurs inefficaces de leur propre appareil productif. Cette attitude empêche les pays en développement de développer leur propre production, car ils n'ont pas accès aux marchés des pays protectionnistes, ou bien voient leurs marchandises évincées des marchés tiers par les exportations subventionnées de ces mêmes pays.

17. La délégation argentine voit bien dans le développement de l'entreprise un moyen d'attirer des flux financiers non générateurs d'endettement. Mais par "non générateur d'endettement", il faut entendre des flux qui soient de nature à engendrer des revenus suffisants pour que ces pays puissent payer les facteurs de production qu'ils doivent porter, et c'est là un aspect important de la question quand ces pays ont aussi besoin de devises pour assurer le service de leur dette extérieure. L'expression désigne également des activités susceptibles d'attirer des investissements étrangers qui contribuent au développement du secteur privé et qui favorisent l'intégration horizontale de la production, de façon à faciliter en particulier l'essor des petites et moyennes entreprises. Dans tous les cas de figure, la rentabilité des investissements dans la production de biens et de services doit dépasser celle qu'offre le marché financier si l'on veut que la formule keynésienne "épargne = investissement" se propage à l'ensemble de l'économie. C'est sur ce point que les pays qui sont à même d'influencer les politiques monétaires et financières ont un rôle important à jouer, et la

(M. Sersale di Cerisano, Argentine)

délégation argentine souscrit à la proposition faite à ce sujet au paragraphe 22 de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire.

18. Le représentant de l'Argentine appelle l'attention sur l'important programme de formation d'entrepreneurs réalisé par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, qui cherche à dispenser une coopération technique pour la création et l'expansion des petites et moyennes entreprises. A ce jour, ce programme a formé des entrepreneurs privés et a donné naissance à plusieurs coentreprises réunissant des entrepreneurs d'une même région. C'est pourquoi la délégation argentine estime que la Commission devrait à la présente session décider de soutenir ces activités du Centre.

19. La restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies est un problème prioritaire qui mérite d'être examiné à fond pour que ces éléments du système puissent jouer le rôle qui leur revient. Des mesures précises devraient être prises en ce qui concerne aussi bien les politiques que les activités opérationnelles, et les deux secteurs devraient être reliés. Si l'on a mis à bon droit l'accent sur l'efficacité du système, il ne faut pas en négliger pour autant la productivité, car il s'agit d'appliquer les Articles 55 à 60 de la Charte. La relation qui devrait exister entre les mécanismes de décision des organes directeurs et ceux des organes qui exécutent les activités opérationnelles ne doit pas non plus être perdue de vue.

20. Enfin, la délégation argentine a activement participé aux négociations sur un code de conduite des sociétés transnationales. Il faut approfondir l'examen du projet de code de conduite (E/1990/94), et réfléchir aussi aux questions encore en suspens dans le cadre des négociations (E/1990/96). Sur un sujet d'une si grande importance pour les pays en développement, on ne saurait se prononcer à la hâte, et il importe de pouvoir prendre connaissance des vues de tous les pays.

21. M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) considère que certains programmes importants méritent un large appui : la fourniture des services des eaux et de l'assainissement nécessaires avant la fin du siècle, les objectifs et concepts de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et les délibérations de l'Assemblée générale sur la pandémie de SIDA. Sa délégation se félicite du rôle que joue l'Organisation mondiale de la santé en tant qu'organisme coordonnateur de l'action internationale contre le SIDA. Le Président Bush se propose de dépêcher en Afrique une délégation qui déterminera si les Etats-Unis peuvent faire davantage pour lutter contre le SIDA dans ce continent. La délégation américaine prendra la parole sur la question de la coopération internationale dans l'atténuation des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl lorsqu'elle disposera du rapport du Secrétaire général à ce sujet.

22. Les Etats-Unis se prononcent pour une plus grande efficacité dans la gestion de ces programmes et estiment que, chaque fois que la chose est possible, les opérations devraient être financées à l'aide des ressources existantes du système des Nations Unies, ou par des ressources extrabudgétaires. Ils attachent beaucoup

(M. Marks, Etats-Unis d'Amérique)

d'importance à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et ont été à l'avant-garde des efforts entrepris pour réformer le Conseil et accroître l'efficacité et la cohésion du système des Nations Unies. Plus que la délégation des Etats-Unis ne l'aurait souhaité, la résolution 1990/69 du Conseil est le résultat d'un compromis. Néanmoins, elle atteste une ferme volonté de poursuivre l'oeuvre de revitalisation et de réforme sous l'autorité directe du Secrétaire général. La délégation des Etats-Unis continuera à encourager une simplification du système des Nations Unies dans le domaine économique et l'élimination des activités faisant double emploi, et elle continuera à donner son appui aux décisions des organes directeurs des organismes techniques et institutions spécialisées. Elle attend avec intérêt la présentation par le Secrétaire général de son étude longtemps attendue sur cette question et espère que le rapport indiquera les mesures précises à prendre en ce qui concerne les questions structurelles et opérationnelles, l'organisation du Secrétariat, le regroupement des organes subsidiaires, la rationalisation de la documentation et la réduction du nombre des publications.

23. Pour ce qui est des questions économiques, le représentant des Etats-Unis déclare que son pays est convaincu de la nécessité d'accélérer le développement industriel en Afrique, dans le cadre du programme général de relèvement économique de ce continent. Il est favorable aussi à la préparation des programmes énumérés dans des résolutions antérieures sur la Décennie des transports et des communications en Afrique. A sa dix-huitième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution qui révèle une remarquable convergence de vues sur la liberté des marchés, l'initiative privée et le pluralisme politique, dont l'importance a été reconnue et réaffirmée par le Conseil à sa session la plus récente. Le consensus qui inspire implicitement le projet de stratégie internationale du développement confirme que, pendant la prochaine décennie, tous les pays seront en fin de compte responsables de leur propre développement et qu'il faudra continuer à donner l'importance voulue à la restructuration économique nationale, à la réforme des politiques économiques, à la libéralisation des marchés et aux politiques d'exportation orientées vers la croissance. Ce consensus nouveau se manifeste à un moment où les questions économiques viennent à occuper le devant de la scène internationale, jusqu'à présent réservé aux problèmes de sécurité nationale et aux considérations d'ordre politique et militaire. Les pays comprennent maintenant que la sécurité nationale est de plus en plus fonction du bien-être économique, lui-même conditionné par la compétitivité d'un pays dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Le moment est venu d'aborder ouvertement la question du rôle du secteur privé dans le développement.

24. Le projet de résolution sur l'esprit d'entreprise, dont sa délégation est l'auteur, et qui est parrainé aussi par la Pologne et par le Canada, a suscité au Conseil un débat animé qui donne matière à réflexion. Faute de temps, le projet de résolution a été envoyé à l'Assemblée générale où les consultations se poursuivront avant la prise d'une décision. Les idées qu'il expose sont en fait très simples : parallèlement au mouvement mondial vers le pluralisme politique et la liberté, beaucoup de pays s'orientent pour la première fois vers l'économie de marché et la libre entreprise, en d'autres termes vers le pluralisme économique. C'est là une évolution dont on ne peut que se féliciter.

(M. Marks, Etats-Unis d'Amérique)

25. Les auteurs de la résolution sont sincèrement convaincus que l'existence d'un secteur privé, animé par l'esprit d'entreprise, est une condition nécessaire, mais non la seule, d'une croissance économique durable. Un secteur privé dynamique ne peut toutefois exister dans le vide : il ne peut s'épanouir qu'en fonction du climat politique et social de chaque pays. La délégation des Etats-Unis espère que le projet de résolution continuera à stimuler le débat aussi bien aux Nations Unies qu'ailleurs.

26. M. PASHKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que le travail du Conseil, en 1990, a été marqué par un souci grandissant de compréhension mutuelle et de coopération, le principe du consensus étant retenu pour l'élimination des différends qui subsistent sur de nombreuses questions de coopération économique internationale. La résolution 1990/52 du Conseil sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales traitait l'une de ces importantes questions. Il appuie la demande adressée au Secrétaire général par le Conseil tendant à "charger l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme d'assurer la coordination des échanges entre les organismes en ce qui concerne les évaluations des perspectives dans les domaines économique et social". La résolution soulignait à bon droit "qu'il fallait utiliser dans toute la mesure possible les compétences de l'Université des Nations Unies et celles des instituts de recherche des Nations Unies spécialisés dans l'étude des faits nouveaux en matière économique et sociale".

27. L'adoption par consensus par le Conseil de sa résolution 1990/50 sur la coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et les atténuer a constitué une première étape, concrète, vers la participation des institutions spécialisées et des organes compétents du système des Nations Unies aux efforts faits pour réduire les effets de l'accident. La RSS de Biélorussie espère que le rapport complet du Secrétaire général sur cette question contiendra d'utiles recommandations sur des mesures pratiques à prendre pour élargir la coopération internationale à long terme afin de réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

28. A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil a examiné le travail du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. La RSS de Biélorussie a commencé à intégrer son économie à l'économie mondiale et marque son intérêt pour une coopération mutuellement profitable avec les sociétés transnationales. Malheureusement, la Commission des sociétés transnationales, à la reprise de sa session extraordinaire, n'a pu achever son examen du projet de code de conduite.

29. La délégation biélorussienne attache une grande importance à la résolution 1990/68 du Conseil sur la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social qui sera convoquée en 1991 pour étudier les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, et elle est convaincue que le débat aboutisse à l'établissement par consensus d'un document de grande importance qui exprimera l'appui politique de la communauté internationale aux changements en cours en Union soviétique et en Europe de l'Est.

(M. Pashkevich, RSS de Biélorussie)

Une discussion réaliste des relations Est-Ouest dans le nouveau climat politique et économique ne pourra que rehausser le prestige du Conseil et démontrer l'utilité de réunions au niveau ministériel pour l'étude d'importantes questions économiques et sociales.

30. Les résolutions adoptées par le Conseil sur toute une série d'autres questions sociales et économiques aident à appliquer pratiquement la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire.

31. La RSS de Biélorussie loue le Conseil pour le travail qu'il a accompli en 1990, mais elle souscrit à l'opinion générale que d'autres mesures doivent être prises pour revitaliser cet important organe. Elle appuie la décision qu'a prise le Conseil d'inviter son président à entreprendre des consultations officieuses sur toutes les questions pertinentes relatives à l'examen de l'application des mesures décidées pour revitaliser le Conseil.

32. M. ALVAREZ SOBERANIS (Mexique) dit que sa délégation a activement participé à la rédaction du code de conduite des sociétés transnationales et souhaite la parution d'une série de règles reflétant les principes et directives déjà convenus. La rédaction du code remonte à plusieurs années; dans l'intervalle, les relations internationales sont passées de l'affrontement à la coopération. Cette évolution rend plus nécessaire que jamais l'adoption d'un code de conduite des sociétés transnationales. L'investissement étranger direct joue un rôle de plus en plus important, mais il n'existe pas encore de règles internationales précises analogues à celles établies par le GATT, le FMI et la Banque mondiale sur les questions commerciales et financières. Un code de conduite comblerait utilement cette lacune en introduisant un élément de stabilité et en augmentant la confiance des investisseurs. Le code s'adresserait aussi aux gouvernements et aux investisseurs privés, tout en respectant un équilibre entre les droits et les obligations des trois principaux acteurs présents dans l'économie d'un pays. Ce code, dont la finalité n'est pas de se substituer aux législations nationales, compléterait, sans les remplacer, d'autres accords internationaux. L'application de ses dispositions, qui prendraient la forme de directives, serait volontaire.

33. A la fin de sa session d'été, le Conseil a demandé à l'Assemblée générale de prendre une décision sur l'avenir du projet de code de conduite. Une telle décision s'est déjà trop fait attendre. Tout nouveau retard ne rendrait pas justice à ceux qui ont longuement travaillé à la rédaction d'un texte qui, sans être parfait, ne porte préjudice aux intérêts d'aucune partie et contribue au contraire à la protection de tous les intérêts concernés. La délégation mexicaine proposera donc officiellement, dans un projet de résolution, que l'Assemblée approuve le code dans sa version la plus récente et le recommande à l'attention de tous les Etats. Le représentant du Mexique espère que le projet de résolution recevra l'appui de toutes les délégations convaincues de la nécessité d'un code de conduite des sociétés transnationales.

34. M. BARAC (Roumanie) dit que les chiffres les plus récents rendus publics par l'OMS sur la pandémie de SIDA montrent l'extrême gravité de la situation, en particulier quant au nombre d'enfants affectés, et il est à craindre que cet état de choses ne s'aggrave encore pendant les années 90. Pour lutter contre une nouvelle extension de la maladie, des efforts accrus doivent être entrepris à l'échelon national comme au niveau international.

35. Sous le régime Ceausescu, alors que de nombreux enfants étaient déjà contaminés, la Roumanie n'a fait état, auprès de l'OMS, d'aucun cas de SIDA. L'indifférence officielle allait de pair avec une politique nataliste menée au détriment de la santé et du bien-être de l'enfance.

36. Depuis la révolution de décembre 1989, cette politique a complètement changé. Les nouvelles autorités font connaître les cas de SIDA à l'OMS. Elles coopèrent avec d'autres gouvernements et avec les institutions et organisations internationales, et elles ont pris maintes mesures, s'employant activement à créer des centres de surveillance, à dépister la séropositivité et à organiser des activités éducatives, et ce, en dépit des nombreuses difficultés que connaît le pays. La délégation roumaine exprime sa gratitude pour l'aide qu'elle reçoit dans le traitement des cas de SIDA chez les enfants roumains abandonnés.

37. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le rôle des entrepreneurs nationaux dans le développement économique (A/45/292), M. Barac déclare que les nouvelles autorités roumaines ont bien compris que seule la conjonction du pluralisme politique, du respect des droits de l'homme et d'un système d'économie de marché permettra aux Roumains de donner toute la mesure de leur potentiel et de leur créativité. Le nouveau Gouvernement est convaincu de l'importance de l'entreprise privée pour la croissance et le développement de la Roumanie, et il sait que le relèvement de l'épargne intérieure et les entrées de capitaux étrangers dépendent de l'essor de l'entreprise, dont l'une des principales conditions est l'esprit d'entreprise. A cette fin, le Gouvernement a promulgué une législation établissant le cadre juridique et réglementaire nécessaire pour encourager l'entreprise, créer des entreprises privées, privatiser les entreprises d'Etat et attirer l'investissement étranger. Des organismes ont été créés pour encourager l'entreprise privée, et des mesures ont été prises pour mettre en place des institutions qui n'existaient pas sous le régime précédent, telles que les banques commerciales, les bourses des valeurs et les sociétés d'assurances. Des mesures sont également prises ou sont envisagées dans le domaine économique, le domaine financier, ceux du crédit et de la fiscalité, et elles visent toutes à stimuler l'esprit d'entreprise. Plus de 30 000 entreprises privées ont ainsi vu le jour.

38. Etant donné l'importance de l'esprit d'entreprise pour le développement économique, la création d'emplois et le progrès technique, la délégation roumaine est prête à appuyer l'adoption du projet de résolution A/C.2/45/L.2, ou de tout texte rédigé dans le même esprit.

39. M. Chin-min LEE (Organisation mondiale de la santé) dit qu'en dépit des efforts et de la volonté politique des Etats qui participent aux activités de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, qui s'achève le 31 décembre 1990, l'augmentation rapide de la population au cours des dernières années donne à croire que le nombre de personnes privées d'accès à une eau salubre et à l'assainissement reste inchangé et que faute de pouvoir les desservir à bref avenir, il sera impossible d'atteindre l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

40. Comme le Secrétaire général indique dans son rapport (A/45/327) que les recommandations du Plan d'action de Mar del Plata restent valables et figurent dans la stratégie pour les années 90, explicitée à la section III.B de ce rapport, il est évident qu'on souhaite très généralement voir se poursuivre l'action menée à l'occasion de la Décennie. La Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90, tenue à New Delhi du 10 au 14 octobre 1990, a adopté pour les années 90 la devise "Pour une répartition plus équitable de l'eau". En outre, on a dégagé quatre principes directeurs pour les pays qui cherchent à redresser la situation au cours des années 90 : a) protection de l'environnement et sauvegarde de la santé par une gestion intégrée des ressources en eau et des déchets liquides et solides; b) réformes institutionnelles encourageant une démarche intégrée, comportant une refonte des méthodes, des attitudes et des comportements et la pleine participation des femmes, à tous les niveaux, aux institutions du secteur; c) gestion communautaire des services, soutenue par des mesures tendant à renforcer les organismes locaux chargés d'entreprendre et de mener à bien les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et d) bonnes pratiques financières, grâce à une meilleure gestion des équipements et à la diffusion des techniques appropriées.

41. Dans le système des Nations Unies, on demeure partisan de poursuivre les activités de la Décennie. Le Comité directeur pour l'action coopérative de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, ayant passé en revue les réalisations de la Décennie et examiné les perspectives d'avenir, a récemment mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et a entériné sans réserve les propositions relatives à la stratégie des années 90.

42. L'intérêt pour la coopération extérieure s'est confirmée durant la Décennie, comme en témoigne la création du cadre de coopération mondiale, avec son conseil de coopération, qui réunit des organismes bilatéraux et multilatéraux et des représentants de pays en développement dans une instance dont l'objet est d'encourager, à l'échelon national, l'action dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

43. En réponse aux besoins recensés pour ce secteur dans les années 90, l'OMS a élaboré un projet de stratégie de l'eau et de l'assainissement qui s'intégrera à la stratégie mondiale pour l'environnement. Ses trois principaux volets seront l'expansion des installations communautaires durables d'adduction d'eau, l'action au niveau des relations entre la santé et l'adduction d'eau et l'assainissement, et

(M. Chin-min LEE)

le développement de meilleures techniques d'hygiène du milieu. L'OMS envisage aussi de continuer à assurer le secrétariat du Comité directeur et du Conseil de coopération. Les éléments de la stratégie définis dans le rapport du Secrétaire général correspondent à ceux qui ont été dégagés au cours de la Consultation mondiale de New Delhi ainsi que par le Comité directeur, par le Groupe intersecrétariats des ressources en eau, par les institutions du système des Nations Unies et par les organismes bilatéraux. Il existe ainsi un large mouvement en faveur d'un appui accru aux programmes nationaux, grâce aux mécanismes de coopération mis au point au cours de la Décennie. Ce n'est que par une démarche intégrée que l'on pourra faire en sorte que l'action entreprise dans le domaine de l'eau et de l'assainissement joue son rôle dans la réalisation de l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

44. Mme REID (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'épidémie d'infections à VIH risque d'avoir des conséquences sans précédent pour le développement, en particulier dans les pays où une forte proportion de la population adulte est déjà contaminée. Les familles touchées par la maladie ou la mort en subissent déjà les conséquences : perte de revenu et donc baisse du niveau de vie, perte du foyer, fermeture de l'accès aux services sanitaires et éducatifs et pauvreté. La situation difficile des survivants devient également très visible. Ce n'est que quand le nombre de malades et de morts représentera un pourcentage important de la population qu'on commencera à comprendre quel très lourd tribut l'épidémie prélèvera sur la population active d'un pays, sur la viabilité économique des entreprises, sur les secteurs productifs et sur le bien-être socio-économique des familles et des collectivités, notamment des femmes et des jeunes filles. L'épidémie menace également la survie de la population et le progrès social. Les organismes d'aide au développement doivent apporter leur concours aux gouvernements pour que ceux-ci puissent faire face sans retard et avec efficacité aux effets de l'épidémie. Il est donc indispensable d'augmenter fortement l'aide destinée à enrayer la progression de l'épidémie, avec tout son cortège de conséquences sociales, humaines et économiques.

45. L'Alliance OMS/PNUD pour la lutte contre le SIDA a pour but de coordonner et de rendre complémentaire l'action des deux organismes, en ajoutant aux atouts de l'OMS, chef de file en matière de politique, programmation et recherche sanitaires, les atouts du PNUD, chef de file pour le développement économique et social. Dans l'optique du développement, il est indispensable de réduire la transmission du virus, d'atténuer les conséquences personnelles et sociales de l'infection par le VIH et d'aider les gouvernements à prévoir l'incidence sociale et économique future de l'épidémie et à s'y préparer en conséquence. Aux gouvernements, l'OMS apporte sa grande connaissance des secteurs de la santé et de la recherche, que le PNUD complète grâce à son expérience des problèmes qu'entraînent pour le développement les effets de la morbidité et de la mortalité dues à l'infection et grâce à sa familiarité avec des programmes multisectoriels de prévention et avec la recherche sociale et économique appliquée.

(Mme Reid)

46. Dans cette alliance, la tâche du PNUD est d'aider les gouvernements à coordonner les activités des donateurs, à obtenir des ressources extérieures, à mettre en oeuvre une action multisectorielle de lutte contre l'épidémie, à concevoir et réaliser des programmes en vue de réduire au minimum toute nouvelle propagation de la maladie, à organiser les soins, l'aide et le traitement des personnes, des familles et des collectivités touchées par l'épidémie, à maîtriser les conséquences sociales et économiques de l'infection, à mettre en place un potentiel national de lutte contre l'infection par le VIH, à renforcer les organismes concernés et à former le personnel nécessaire.

47. Dans sa phase initiale, la Stratégie mondiale de l'OMS pour la lutte anti-VIH/SIDA constitue un cadre de travail pour les gouvernements, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Le PNUD a apporté un soutien direct au Programme mondial de lutte contre le SIDA et a également créé une facilité de financement, dotée de 2 millions de dollars, qui a permis au Programme de déboursier des fonds remboursables, afin de servir de relais entre les annonces de contributions des donateurs et la réception effective de ces ressources. Un financement a également été offert pour soutenir les initiatives régionales prises pour formuler des plans nationaux à court et à moyen termes, réaliser des activités d'éducation et de formation et renforcer le potentiel national de lutte contre l'épidémie. Au niveau des pays, nombre de bureaux extérieurs du PNUD coopèrent avec l'OMS pour aider les gouvernements à coordonner les activités des donateurs et la collecte des ressources. Le Fonds d'équipement des Nations Unies réalise un projet pilote qui vise à réduire au minimum la transmission iatrogène et celle due aux accidents du travail, et il étudie les moyens d'aider les gouvernements à subvenir aux besoins des survivants.

48. L'étape suivante consiste à faire mieux connaître les conséquences de l'épidémie pour le développement et à renforcer l'aptitude des gouvernements à y faire face. Le PNUD élabore actuellement une stratégie de programme et met au point, à l'intention de son personnel, des directives et des méthodes de travail concernant les conséquences de l'infection par le VIH. Le PNUD veille à coordonner ses travaux avec ceux de l'OMS pour que le rôle des deux organismes au cours de la phase ultérieure soit encore mieux défini et plus nettement complémentaire.

49. Il importe de faire mieux comprendre les conséquences à long terme de l'épidémie sur l'aide au développement. A cet effet, le PNUD a demandé à un ensemble de personnes, souvent originaires de pays où la population est le plus gravement touchée, de réfléchir à l'impact futur de la maladie sur les collectivités et la société de leur pays. Il faut aussi déterminer de façon plus précise comment l'expérience acquise par le PNUD pourrait être mieux mise à profit pour aider les gouvernements et pour renforcer sa propre capacité d'action. Le PNUD compte publier un manuel pour aider le personnel des bureaux extérieurs à comprendre les incidences de l'épidémie sur le développement. Les Gouvernements néerlandais et norvégiens ont déjà fourni une aide financière à l'initiative interrégionale de renforcement des capacités opérationnelles, au niveau des pays face à l'incidence sociale et économique de l'épidémie, et d'autres contributions sont également recherchées dans le même but.

(Mme Reid)

50. Si le PNUD a pour mandat d'aider les organisations communautaires, c'est en raison de deux facteurs. D'abord, parce que c'est à l'individu qu'il incombe en premier lieu de se prémunir contre le risque d'infection, en particulier d'empêcher la transmission par voie sexuelle et par la toxicomanie. Deuxièmement, parce que, pour l'essentiel, les soins et l'action entreprise, même pour le traitement et la prévention, doivent être axés sur la famille, le foyer ou la communauté locale, car la morbidité et la mortalité causées par l'épidémie sont trop étendues pour que les services fournis dans le cadre des centres de soins puissent suffire à la tâche. Le PNUD apporte déjà son appui à un certain nombre d'initiatives communautaires, et les Volontaires des Nations Unies ont lancé un programme tendant à renforcer les activités communautaires.

51. L'épidémie frappe les femmes d'une façon particulière, mais on n'a pas encore clairement déterminé la marche à suivre en l'occurrence. Bien que des femmes aient participé à l'établissement de nombreux programmes communautaires, seuls quelques-uns de ces programmes prennent en considération les besoins qui leur sont propres.

52. Le PNUD est conscient de l'importance critique que revêtent les programmes d'orientation et d'éducation du personnel et une politique du personnel bien conçue et détaillée. Il coopère étroitement avec le Groupe consultatif interorganisations sur le SIDA afin d'élaborer des directives et des méthodes de travail appropriées.

53. De mémoire d'homme, aucun événement ou phénomène du passé n'est vraiment comparable à l'épidémie du SIDA. Faute de connaître son incidence probable, on devra orienter principalement les programmes vers les personnes que l'on sait être séropositives. A mesure que la morbidité et la mortalité liées au VIH continueront d'augmenter, il faudra trouver un équilibre entre prévention, traitement et atténuation des conséquences que les décès dus au SIDA ont directement sur les familles et les survivants et indirectement sur l'économie nationale. Une planification prospective cherchant à réduire au minimum les perturbations économiques, psychologiques et sociales potentielles doit être mise en route immédiatement.

54. M. BAHADIAN (Brésil), se référant à certaines des questions abordées dans le rapport du Conseil économique et social (A/45/3), dit que le projet de résolution sur l'esprit d'entreprise, figurant dans la décision 1990/265 du Conseil, tente bien de souligner le rôle décisif que pourraient jouer les entrepreneurs dans la croissance et le développement économiques. Pourtant, le texte pourrait être amélioré par la mention d'entrepreneurs "nationaux" ou "autochtones". Le débat actuel ne porte pas sur l'investissement étranger direct, si important soit-il, mais sur la nécessité de créer, dans chaque pays, des conditions donnant carrière et libre champ économique à la créativité et à l'industrie de tout un chacun. De plus, il serait souhaitable de ne pas évoquer dans le projet de résolution des questions qui ne s'y rapportent pas, comme celle du flux de capitaux non générateurs d'endettement, et qui ne peuvent que brouiller les cartes. L'établissement et la réalisation de programmes de coopération économique et technique est un autre élément important. La délégation brésilienne souscrit à la

(M. Bahadrian, Brésil)

conclusion figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/45/292), à savoir que l'environnement politique international influe sensiblement sur le développement de l'esprit local d'entreprise. Il serait utile que le Secrétariat approfondisse la nature des liens entre l'esprit d'entreprise et le climat économique international.

55. Le Gouvernement brésilien a offert à l'OMS son plein appui à l'action préventive et la lutte contre le SIDA, et il compte qu'on délibérera plus avant sur la meilleure façon de seconder ces efforts. Le Brésil a été l'un des auteurs de la résolution 1990/50 du Conseil relative à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, accident lourd d'enseignements non seulement pour les pays directement touchés mais pour la communauté internationale tout entière.

56. Le représentant du Brésil note que les négociations sur le code de conduite des sociétés transnationales ne sont pas encore achevées. A la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales, on n'a pu se mettre d'accord sur certains points en suspens, et de nouvelles questions ont même été soulevées. Il propose que soit communiquée aux négociateurs une liste complète des questions en suspens et des diverses solutions proposées, de façon à rendre les négociations plus transparentes.

57. M. MALONE (Canada) dit que la résolution sur l'esprit d'entreprise a donné lieu à des débats fructueux sur l'un des facteurs déterminants de la croissance et du développement. Le secteur privé apparaît de plus en plus comme un facteur de dynamisme, de productivité et de création d'emplois, en particulier parmi les pauvres, toutes virtualités réalisables si l'on favorise la petite et très petite entreprise privée dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Les autorités peuvent faciliter ce processus en créant un climat de confiance pour les petits entrepreneurs et en fournissant aux petits et très petits exploitants agricoles ou entrepreneurs un appui institutionnel sous forme de conseils de gestion et de conseils techniques, de facilités de crédit et de protection juridique, notamment de protection de la propriété. Les gouvernements doivent poser les principes de responsabilité et de transparence et veiller à ce que les pauvres et autres groupes sociaux vulnérables participent pleinement aux décisions.

58. Le Canada appuie le Programme mondial de lutte contre le SIDA, sous l'égide de l'OMS, et se félicite de la coopération qui s'est instaurée dans ce domaine entre cette organisation et le PNUD. Il souhaite que l'Assemblée générale examine les conséquences néfastes du SIDA sur la santé et le bien-être socio-économique des femmes, des enfants et des familles. De même, il souscrit pleinement à la déclaration adoptée au terme de la Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90.

59. Certaines améliorations ont bien été apportées au fonctionnement du Conseil économique et social, mais tout compte fait, le Conseil demeure un organe de procédure et sans grande envergure. La délégation canadienne serait en faveur de sessions d'été beaucoup moins longues. Le problème n'est pas seulement structurel; il s'agit tout autant d'un problème d'attitude. Ce qu'il faut, c'est une plus grande discipline permettant de raccourcir et circonscrire les débats et de réduire la documentation inutile.

60. M. ALAMRI (Emirats arabes unis), parlant de la souveraineté sur les ressources naturelles dans les territoires palestiniens et arabes, dit que l'occupation israélienne est très durement ressentie par leurs habitants. Ceux-ci sont victimes de mesures arbitraires et spoliés de leurs droits économiques et sociaux. Ils n'ont pu recueillir les fruits de 40 années de progrès économique et scientifique, et ne peuvent s'atteler à un développement véritable, privés comme ils le sont de toute souveraineté sur leurs propres ressources. La communauté internationale doit donc s'évertuer à atténuer les souffrances du peuple palestinien arabe et à aider celui-ci à résister aux mesures arbitraires et répressives des autorités israéliennes.

61. La communauté internationale a également le devoir de mettre fin à l'occupation israélienne du Golan, annexé au mépris du droit international et des résolutions des Nations Unies.

62. M. HOLTHE (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, dit que le monde a beaucoup changé depuis que la Commission des sociétés transnationales a commencé ses travaux sur un projet de code de conduite des sociétés transnationales. L'investissement étranger direct dans les pays en développement est surtout allé à un petit nombre de pays dont l'économie est relativement dynamique et florissante, tandis que les apports de capitaux aux pays plus pauvres et fortement endettés ont diminué. De plus, du fait de l'apparition de coentreprises et de l'essor de formes d'investissement autres que les prises de participation, la filiale appartenant entièrement à la société mère n'est plus la manifestation la plus courante du phénomène des sociétés transnationales. En général, la relation entre les sociétés transnationales et les gouvernements des pays d'accueil semble être plus pragmatique et plus harmonieuse qu'autrefois.

63. L'image de marque des sociétés transnationales a profondément changé. Les pays qui naguère les voyaient d'un mauvais oeil découvrent maintenant en elles un passeport pour la terre promise de la modernisation, de la restructuration de leur économie et de son internationalisation. A l'ONU, le débat sur les sociétés transnationales, jadis pomme de discorde entre Est et Ouest aussi bien qu'entre Nord et Sud, est devenu beaucoup plus pragmatique et réaliste. L'accent est mis désormais sur les contributions positives que les sociétés transnationales et l'investissement étranger direct peuvent apporter au développement économique et social.

64. Malgré cette évolution, un code de conduite des sociétés transnationales demeure nécessaire. Un code universel établirait des normes minimales de bonne conduite, qui seraient partout applicables, même dans les pays qui n'ont qu'une capacité limitée d'établir des règles nationales adéquates. Malheureusement, on n'a guère progressé depuis 1985, date de la dernière session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales. Cette impasse ne peut être imputée au Président de la session extraordinaire, auquel on doit plusieurs initiatives louables, dont la dernière est une proposition, communiquée au Conseil à sa seconde session ordinaire de 1990, de publier la totalité du texte du projet de code, c'est-à-dire les dispositions déjà convenues, ainsi que des propositions de

(M. Holthe, Norvège)

compromis sur les questions en suspens. Les pays nordiques considèrent ces propositions comme raisonnables, et ils estiment aussi qu'on ne saurait trouver aux questions en suspens des solutions qui s'écartent beaucoup du dernier texte composite proposé par le Président.

65. Plus globalement, le texte du projet de code n'exprime pas pleinement l'idée dans l'ensemble positive qu'on se fait maintenant de la contribution que les sociétés transnationales peuvent apporter au développement économique et technologique. On pourrait y pourvoir dans une certaine mesure en préfaçant la décision définitive d'adopter le code de quelques observations liminaires précisant les avantages potentiels à attendre de l'investissement étranger.

66. Certains paragraphes du projet de code ne tiennent pas pleinement compte de préoccupations nouvelles et de notions plus nuancées qui ont vu le jour ces dernières années. Par exemple, le chapitre sur la protection de l'environnement ne reflète pas pleinement les conceptions actuelles ni les progrès de la coopération internationale. Pourtant, les pays nordiques ne proposent pas que toutes les dispositions déjà convenues soient remises en question ou renégociées, puisque le texte du projet de code prévoit une procédure de révision au cas où une mise à jour s'imposerait après adoption.

67. Les pays nordiques doutent que le projet de code puisse être adopté à la présente session. On a fait valoir qu'il serait peut-être préférable d'attendre de connaître le résultat des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay avant de reprendre l'examen du projet de code, mais les pays nordiques estiment qu'un accord sur le code ne porterait pas préjudice aux négociations et pourrait même en fait être utile aux négociateurs en les aidant à résoudre les questions liées à l'investissement. Si l'Assemblée ne peut se prononcer sur le projet de code à sa présente session, il faudra qu'elle se prépare à en reprendre l'examen dès le début de 1991.

68. M. KRAVETZ (El Salvador) dit que l'initiative privée joue un rôle fondamental dans la croissance et le développement et que les gouvernements doivent donner les encouragements nécessaires pour promouvoir l'esprit d'entreprise et la libre concurrence. A cette fin, et vu la tendance actuelle à limiter le secteur public dans beaucoup de pays, les gouvernements ont l'obligation de veiller à la compétence et à l'efficacité de leur secteur public. Le secteur public n'est pas par essence incompétent; il faut simplement le doter des ressources appropriées à ses fonctions.

69. Au chapitre III de son rapport sur le rôle des entrepreneurs nationaux dans le développement économique (A/45/292-E/1990/82), le Secrétaire général mentionne l'importance des programmes ayant pour objet d'encourager l'esprit d'entreprise. En El Salvador, la Fundación Empresarial para el Desarrollo Educativo (FEPADE), organisation privée, apolitique et à but non lucratif, exerce certaines activités de formation à caractère éducatif, professionnel et technique en El Salvador. Depuis le début de ses activités, en 1987, jusqu'en juin 1990, la FEPADE a formé 8 610 travailleurs et techniciens dans 79 spécialités. Un autre organisme privé,

(M. Kravetz, El Salvador)

apolitique et à but non lucratif, la Fundación Salvadoreña para el Desarrollo Económico y Social (FUSADES) encourage l'esprit d'entreprise dans le cadre d'un programme prônant les petites et très petites entreprises et comportant trois types de services : formation administrative, aide financière et services consultatifs.

70. Au chapitre IV de son rapport, le Secrétaire général note que l'introduction de programmes d'ajustement structurel a fait perdre leur emploi à un grand nombre de fonctionnaires et d'agents de l'administration, et que force est donc de considérer les administrations et entreprises publiques comme une source importante d'entrepreneurs en puissance, et qu'il en va de même de l'armée. Le programme d'ajustement structurel d'El Salvador oblige ce pays à élaborer des programmes tendant à inculquer l'esprit d'entreprise à des fonctionnaires qui ont perdu leur emploi et à leur permettre ainsi de devenir des petits entrepreneurs prospères. Quand le conflit armé aura pris fin en El Salvador, il faudra étendre les programmes de formation à l'entreprise afin de faciliter la réinsertion des militaires dans la vie civile.

71. Au même chapitre, le Secrétaire général constate que la création d'entreprises ou le développement des affaires est souvent considéré comme une solution politique aux problèmes des réfugiés. Le Gouvernement salvadorien prépare des projets de développement qui faciliteront le règlement à moyenne et longue échéance du problème des personnes déplacées et rapatriées. On réalise actuellement des projets dont le but est de favoriser l'accès de ces personnes au crédit et d'améliorer l'infrastructure économique et sociale.

72. Au chapitre V, le Secrétaire général fait observer que l'esprit d'entreprise ne peut guère se développer dans un environnement où la politique du gouvernement ou des facteurs d'ordre juridique et culturel empêchent les entreprises de devenir prospères. Face à un secteur non structuré en pleine expansion, le Gouvernement salvadorien cherche à réformer les institutions nationales pour élargir et améliorer les possibilités de croissance économique grâce aux entreprises privées, qu'elles appartiennent au secteur structuré ou non. A cet effet, le Ministère de la planification cherche à organiser un programme de coopération technique avec l'Instituto Libertad y Democracia du Pérou.

73. Au chapitre VII de son rapport, le Secrétaire général constate que la sous-traitance est l'une des plus importantes formes de coopération entre les sociétés multinationales et les entreprises nationales, et que de telles relations peuvent favoriser les exportations et constituent dans bien des cas une forme d'assistance technique. En El Salvador, cette relation a été très féconde. Ainsi, dans la zone franche de San Bartolo, parc industriel réservé à des entreprises qui exportent la totalité de leur production hors d'Amérique centrale, 12 entreprises manufacturières ont été créées, dont six sont des entreprises nationales ou des coentreprises. De plus, plusieurs entreprises étrangères opérant en El Salvador sont entièrement gérées par des cadres salvadoriens. La zone franche de San Bartolo a créé plus de 3 600 emplois et ses exportations s'élèvent en moyenne à 6,7 millions de dollars par mois.

La séance est levée à 17 h 45.